Les jetons comme rémunération

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La plupart des entreprises d'actifs numériques rémunèrent une partie de leurs collaborateurs en jetons. Le fondateur reçoit une allocation à la genèse, les ingénieurs reçoivent des attributions de jetons acquises sur quatre ans et les conseillers reçoivent un pourcentage de l'offre pour l'affichage de leur nom sur le site Internet. Singapour impose l'ensemble comme revenu d'emploi ou comme revenu d'une profession, car la section 10(1)(b) frappe les « gains or profits from any employment » et la loi définit ces gains comme incluant toute indemnité ou tout avantage en argent ou en valeur appréciable en argent (money's worth).[1] Un jeton a une valeur appréciable en argent. Sa réception par un salarié est donc imposable à sa valeur en dollars de Singapour à la date à laquelle le salarié y acquiert un droit. L'e-Tax Guide sur les jetons numériques confirme que les jetons reçus à titre de rémunération sont imposés comme revenu d'emploi à leur valeur au moment de la réception.[2]

La question du moment est celle qui détermine la facture fiscale. Une attribution de jetons acquise progressivement ne confère au salarié aucun droit avant la date d'acquisition (vesting). Le fait générateur est donc l'acquisition et le montant imposable est la valeur à cette date. Une attribution de jetons livrée immédiatement mais soumise à une période de blocage (lock-up) interdisant la vente est imposable

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

dès l'attribution, car le salarié détient le jeton même s'il ne peut pas encore le vendre. L'IRAS (l'administration fiscale singapourienne) a admis en pratique une décote pour la restriction lorsque le blocage est long et exécutable on-chain.[3] Une attribution de jetons qui n'est qu'une promesse de livrer des jetons à une date future, alors qu'aucun jeton n'existe encore, est imposable lors de la livraison. Pour une équipe en phase de pré-lancement, cela peut intervenir des années après la promesse et à une valeur plusieurs fois supérieure.

Le contraste avec la Suisse est la première chose qu'un fondateur qui se déplace entre les deux places doit comprendre. La Suisse impose les actions de collaborateur à l'attribution avec une décote pour les délais de blocage selon la circulaire n° 37 et impose les options à l'exercice. Les attributions de jetons sont imposées selon leur qualification, le document de travail de l'AFC (Administration fédérale des contributions) traitant les jetons de paiement reçus à titre de salaire comme un revenu au moment de leur réception (voir partie G, chapitre IV). Singapour n'a pas de circulaire sur les plans de jetons et applique la règle générale du revenu d'emploi. Celle-ci aboutit au même résultat pour les attributions immédiates et à un résultat différent pour les options, comme le montre la section suivante.

Notes

1. Income Tax Act 1947 (2020 Rev. Ed.), sections 10(1)(b) et 10(2)(a) (les gains ou bénéfices d'un emploi comprennent les salaires, traitements, indemnités de congé, honoraires, commissions, primes, gratifications, avantages ou indemnités versés ou accordés au titre de l'emploi). ↩
2. IRAS, e-Tax Guide *Income Tax Treatment of Digital Tokens*, deuxième édition, 30 janvier 2026, section relative aux jetons numériques reçus en paiement de services ou au titre d'un emploi. ↩
3. IRAS, pratique administrative relative aux actions soumises à restriction et aux décotes pour moratoire, appliquée par analogie aux jetons bloqués. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com